

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **79 734 961** Dinars, un actif net de **71 936 120** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **4 722 801** Dinars et une Valeur liquidative de **108,978** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.b « **Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

I. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance

périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Autres obligations réglementaires

Au 31 décembre 2022, la valeur d'origine des parts en circulation du Fonds « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » s'élève à **66 009 900** dinars, ce qui dépasse la limite maximale de cinquante millions de dinars, fixée par l'article premier du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis le, 09 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

<i>RUBRIQUES</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2022</i>
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	47 745 834
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 512 909
b - Obligations et Valeurs assimilées		44 232 925
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		29 204 245
a - Placements monétaires	3-3	17 069 704
b – Disponibilités	3-5	12 134 542
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	2 784 881
TOTAL ACTIF		79 734 961
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	74 972
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	7 723 869
TOTAL PASSIF		7 798 841
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 –Capital	3-7	64 679 584
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	7 256 537
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs – à capitaliser		-
b - Sommes distribuables de la période – à capitaliser		7 256 537
ACTIF NET		71 936 120
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		79 734 961

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<i>RUBRIQUES</i>	<i>Notes</i>	<i>du 23/08/2021</i> <i>au 31/12/2022</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	2 688 843
a - Dividendes		1 519 904
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 168 939
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	4 206 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 895 620
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-826 964
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 068 656
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-73 894
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 994 762
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 261 775
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 256 537
<u>PR 4 - Régularisation du résultat</u>		
<u>D'exploitation (annulation)</u>		-1 261 775
* Variation des +/- values potentielles sur titres		24 758
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 296 650
* Frais de négociation de titres		-70
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 722 801

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

RUBRIQUES	du 23/08/2021 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 722 801
a - Résultat d'exploitation	5 994 762
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	24 758
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-1 296 650
d - Frais de négociation de titres	-70
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>67 113 319</u>
a – Souscriptions	189 711 859
* Capital	181 748 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 798 840
* Régularisations des sommes distrib.	9 762 199
b – Rachats	-122 598 540
* Capital	-115 838 600
* Régularisation des sommes non distrib.	1 740 484
- Régularisation des sommes distrib.	-8 500 424
VARIATION DE L'ACTIF NET	71 836 120
<u>AN 4 - Actif Net</u>	
a - En début de l'exercice	100 000
b - En fin de l'exercice	71 936 120
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>	
a - En début de période	1 000
b - En fin de période	660 099
Valeur liquidative	108,978
AN 6 - Taux de Rendement de l'exercice	8,98%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2022

Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 18 Décembre 2019, sous le N° 41-2019, le fonds a été constitué le 17 Décembre 2020, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution

La gestion d'ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE est confiée à la société « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. **Exceptionnellement le premier exercice couvre la période allant du 23 août 2021 jusqu'au 31/12/2022.**

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*

- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **47 745 834** Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022
Coût d'acquisition	46 414 597
- Obligations et valeurs assimilées	42 912 885
- Titres OPCVM obligataires	3 501 712
Plus ou moins -values potentielles	24 758
-Obligations et valeurs assimilées	13 560
- Titres OPCVM obligataires	11 198
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 306 479
Total	47 745 834

() Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.*

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent **2 688 843** Dinars pour la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Revenus des Obligations	1 168 939
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	-
- Revenus des titres OPCVM	1 519 904
Total	2 688 843

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **17 069 704** Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022
- Créances sur opérations de pension livrée	5 999 693
- Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	86 514
- Certificats de dépôts	10 977 093
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	6 404
TOTAL	17 069 704

() Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.*

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **4 206 777** Dinars pour la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Intérêts du compte courant	23 834
-Intérêts des prises en pension	4 176 540
-intérêts des certificats de dépôts	6 403
Total	4 206 777

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **12 134 542** Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Avoirs en banque	1 379 129
- Sommes à l'encaissement	27 763 502
- Sommes à régler	-17 013 272
- Intérêts courus/Cpte courant	5 182
Total	12 134 542

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à **2 784 881** dinars au 31/12/2022.

Libellé	31/12/2022
- Souscriptions à encaisser	2 654 940
- Retenue à la source sur BTA	129 941
Total	2 784 881

3-7 Note sur le capital

Capital au 23-08-2021	Montants
- Montant	100 000
- Nombre de parts	1 000
- Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
- Montant	179 949 661
- Nombre de titres	1 817 485
- Nombre de porteurs de parts entrants	430
Rachats effectués	
- Montant	-114 098 116
- Nombre de titres	-1 158 386
- Nombre de porteurs de parts sortants	-125
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24 758
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1 296 650
- Frais de négociation de titres	-70
Capital au 31/12/2022	
- Montant	64 679 584
- Nombre de titres	660 099
- Nombre de porteurs de parts	306

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que « Attijari FCP Obligataire » est un fonds de capitalisation.

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 256 537
Total	7 256 537

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **74 972** Dinars détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Gestionnaire	63 134
- Dépositaire	11 838
Total	74 972

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **7 723 869** Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022
- CMF à payer	6 632
- Etat taxes à payer	7 671
- Placement souscrit non encore dénoué	6 987 165
- Rachat à décaisser	722 401
TOTAL	7 723 869

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à **826 964** Dinars pour la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Rémunération du gestionnaire	696 390
- Rémunération du dépositaire	130 574
Total	826 964

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 73 894 Dinars pour la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022
- Redevance CMF	73 150
-Autres charges/ Services bancaires	744
Total	73 894

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du Fonds a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 s'élève à **696 390** Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de la période allant du 23 août 2021 au 31 décembre 2022 s'élève à **130 574** TTC.

4-3 Données par action

Libellé	2022
Total des revenus des placements	10,446
Charges de gestion des placements	-1,253
Revenus nets de placements	9,194
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,112
Résultat d'exploitation	9,082
Régularisations du résultat d'exploitation	1,911
Sommes distribuables de l'exercice	10,993
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,038
+/- values réalisées sur cession de titres	-1,964
Frais de négociation de titres	0,000
+/- values sur titres et frais de négociation	-1,927
Résultat net de l'exercice	7,155
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,927
Régularisation du résultat non distribuable	-0,088
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,015
Valeur liquidative	108,978

4- Ratios de gestion des placements :

Libellé	2022
Actif Net Moyen	66 792 449
Total charges / actif net moyen	1,349%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,238%
Autres charges / actif net moyen	0,111%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	10,864%

4-5 Les mouvements sur le portefeuille – titres au cours de l'année 2022

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 23/08/2021	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'année	139 250 582			139 250 582	
Obligations	43 121 811	-	-	43 121 811	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	96 128 771	-	-	96 128 771	-
Cession et remboursement de la période	-92 835 985	-	-	-92 835 985	-1 296 650
Obligations	-5 464 462	-	-	-5 464 462	2 225
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	-87 371 523	-	-	-87 371 523	-1 298 875
Variation des +/- values potentielles	-	-	24 758	24 758	-
Actions SICAV	-	-	11 198	11 198	-
Obligations	-	-	13 560	13 560	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	0	-
Variation intérêts courus	-	1 306 479	-	1 306 479	-
Solde au 31/12/2022	46 414 597	1 306 479	24 758	47 745 834	-1 296 650

Attijari FCP Obligataire

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2022

CODE ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
CODE ISIN	Obligations		19 362 475	20 020 060	25,11%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	27	2 700 000	2 904 721	3,64%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CAT B	38	3 800 000	3 865 198	4,85%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CAT A	50	5 000 000	5 110 685	6,41%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	10	800 000	811 169	1,02%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-1 TF	10	1 000 000	1 015 781	1,27%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	100	2 835	2 984	0,00%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	2,13	59 640	62 785	0,08%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	10	1 000 000	1 015 570	1,27%
TN4IAOG1Z7S3	BIAT SUB 2022-1 CAT E TV	50	5 000 000	5 231 167	6,56%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		23 550 411	24 212 865	30,37%
TN0008000895	EMP NAT 2021 T2 CB	50	5 000 000	5 123 441	6,43%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	2,045	19 428	19 719	0,02%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	520	4 940	5 013	0,01%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	10,802	102 619	103 606	0,13%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	18	1 728	1 755	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	22	2 090	2 127	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	325	30 258	30 565	0,04%
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	10	1 000 000	1 009 123	1,27%
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	50	5 000 000	5 045 616	6,33%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3,499	33 590	35 758	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	5,862	56 275	59 903	0,08%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	4	38 404	40 879	0,05%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	7	67 270	71 591	0,09%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	149	1 433	1 525	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	2	19 244	20 475	0,03%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	8	77 040	81 953	0,10%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	687	6 619	7 040	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	11,088	106 833	113 631	0,14%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1,141	10 995	11 694	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	189	1 822	1 938	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	141	1 359	1 446	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	4	38 600	41 043	0,05%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	11,5	110 826	117 869	0,15%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	4,608	44 467	47 281	0,06%

TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3	28 914	30 750	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	8	77 200	82 080	0,10%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1,35	13 028	13 851	0,02%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1,048	10 124	10 761	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	531	5 135	5 457	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	963	9 317	9 901	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	914	8 866	9 416	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	4,287	41 584	44 165	0,06%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3,326	32 266	34 268	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1,465	14 211	15 092	0,02%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	2	19 400	20 602	0,03%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	287	2 785	2 957	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	146	1 418	1 506	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	551	5 356	5 685	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1	9 701	10 301	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1	9 700	10 299	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	468	4 540	4 819	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	308	2 988	3 172	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	489	4 646	4 945	0,01%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1,491	14 165	15 053	0,02%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	456	4 332	4 600	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	85	8 160	8 677	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	89	8 544	9 085	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	63	6 048	6 431	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	47	4 512	4 797	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	100	9 637	10 240	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	13	1 251	1 329	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	40	3 840	4 082	0,01%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	129,642	1 231 599	1 289 641	1,62%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	659	6 261	6 544	0,01%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT 2022 T2 CA TV	16,582	157 529	164 608	0,21%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT 2022 T2 CA TV	486	4 617	4 824	0,01%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT 2022 T4 CA TF	302	2 870	2 899	0,00%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT 2022 T4 CA TF	171	1 625	1 641	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	38	3 610	3 645	0,00%
TNM460WVRPO6	EMP NAT HASSEN 2022 T2 CA	738	4 797	4 858	0,01%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	100	10 000 000	10 354 893	12,99%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		3 501 711	3 512 909	4,41%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	33,23	3 501 711	3 512 909	4,41%
CODE ISIN	Certificats de dépôts		10 977 093	10 983 497	13,78%
TNMY29IRS5J7	CD26/12/22_10J_2.5MD_AMEN BANK		2 495 416	2 498 164	3,13%

TNMAQ9MCW3C1	CD28/12/22_20J_1.5MD_AMEN BANK	1 494 512	1 495 605	1,88%
TNGATFASO8H5	CD30/12/22 10J 7MD ATTIJARIBANK	6 987 165	6 989 727	8,77%
CODE ISIN	Créances sur opérations de pensions livrées	5 999 693	6 086 207	7,63%
	PPL_AB_01/11/22_62j_8.51%_6M_B0124 5724	5 999 693	6 086 207	7,63%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		63 391 383	64 815 538	81,29%